Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Cumul activités salariés et non salariés

Par Chris60100

Bonjour,
Je suis préventeur (cadre forfait jour) dans un service de prévention.
J'ai reçu une proposition d'un IUT pour réaliser des cours d'ergonomie (30-50h par an) en tant que vacataire.
Pour cela il me faut l'autorisation de ma direction qui met en avant des difficultés liées :
- au cumul d'activité qui me ferait dépasser le délai légal du travail de 10h par jour où 48h par semaine
- l'interdiction d'utiliser des jnt ou cp pour faire ces vacations (sauf pour les vendanges a priori)
- également que cela aurait un impact sur mon forfait jour, mes cotisations sociales qui creveraient le plafond.
Enfin, que la seule solution pour ma direction serait que je suspense mon contrat de travail pour effectuer ces 5 jours de vacations sur l'année.

J'émets de forts doutes sur cette réponse. Je sais que donner des vacations dans l'enseignement public fait qu'on est pas concerné par le délai légal.
Pour le reste, je ne trouve pas d'informations sur les possibilités de faire les vacations sur les congés ou jnt.

J'ai contacté l iut qui m'explique que les vacataires réalisent les vacations sur leurs congés.
Pouvez-vous m'aider sur ce sujet pour démêler le faux du vrai ?

Merci, cordialement